



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 10 septembre 2024, à la mairie.

R2409-1405

Adoption du Règlement n° 2024-19 modifiant le Règlement n° 2024-04 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE le conseil a adopté, en février 2024, le Règlement n° 2024-04 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE le conseil a adopté, en mai 2024, le Règlement n° 2024-14 modifiant le Règlement n° 2024-04 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE plusieurs activités de loisirs chevauchent deux années budgétaires, et qu'il y a ainsi lieu d'adopter la réglementation de la tarification pour que cette dernière soit en vigueur dès le 1^{er} septembre 2024, et ce, jusqu'à la fin août 2025;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 13 août dernier;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU'en cours de séance, l'objet du règlement et les changements apportés ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Johanne Lebel,
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement portant le numéro n° 2024-19 intitulé « Règlement modifiant Règlement n° 2024-04 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 11 septembre 2024



Alexandra Vigneau, greffière



RÈGLEMENT N° 2024-19

modifiant le Règlement n° 2024-04 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

ARTICLE 1 MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 2024-04 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Le présent règlement vise à apporter les modifications suivantes au Règlement n° 2024-04 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine via le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire dont les activités ont lieu du 1^{er} septembre 2024 à 31 août 2025.

PARTIE 1 TARIFS PERÇUS À L'ACTE

L'article 1 du règlement n° 2024-04 est modifiée par l'ajout de l'article 1.4 :

1.4 TARIFS DE TRAITEMENT ET DÉLIVRANCE DE PERMIS D'ÉVÉNEMENT ET DE LOCATION DE MOBILIER URBAIN, UNITÉ MOBILE ET SCÈNE MOBILE

Permis d'événement public	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
Pour chaque événement coût du permis	60 \$

Tarification des équipements mobiles	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
Tarification à la pièce	Coût à l'unité
Table de pique-nique	10 \$
Table de pique-nique accessibilité universelle	10 \$
Banc de parc	5 \$
Table pliante en bois 30" x 48"	5 \$
Barricade de rue	5 \$
Petit bar noir (comptoir)	12 \$
Petit bar gris (comptoir)	12 \$
Kiosque à billetterie de style baraque	75 \$
Kiosque à billetterie de style cabane d'oiseaux	75 \$
Panneau électrique (Powerpack) avec câble	100 \$
Cuiseur à blé d'Inde	15 \$
Brûleur au gaz	15 \$
Praticable pour scène mobile 4' x 8' x 4"	150 \$
Roulotte #917 (8' x 12')	250 \$
Roulotte #911 (10' x 24')	350 \$
Roulotte #905 (8' x 16')	250 \$
Roulotte #904 (8' x 20')	250 \$
Tapis cache-fils	10 \$

Tarification des équipements mobiles	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
Support à vélos	Gratuit
Mobil'eau	Gratuit
Baraque verte (6 bacs)	Gratuit
Frais de transport (par voyage aller-retour)	480 \$
Forfait événement majeur	1 500 \$
Frais de transport roulottes	1 440 \$
Inventaire d'équipement : <ul style="list-style-type: none"> • Table de pique-nique (20) • Banc de parc (25) • Table pliante en bois (20) • Barricade de rue (20) • Petit bar noir (comptoir) (2) • Kiosque à billetterie style baraque (1) • Kiosque à billetterie style cabane d'oiseaux (1) • Panneau électrique (Powerpack) et câble (1) • Praticable scène mobile (12) • Roulotte # 917 (8' X 12') (1) • Roulotte # 911 (10' X 24') (1) • Roulotte # 905 (8' X 16') (1) • Mobil'eau (1) • Baraque verte (1) 	
Valeur totale : 3 449 \$	
Forfait Festival	325 \$
Transport des roulottes	960 \$
Inventaire d'équipements <ul style="list-style-type: none"> • Table de pique-nique (10) • Banc de parc (10) • Table pliante en bois 30" x 48" (15) • Barricade de rue (10) • Petit bar noir (comptoir) (2) • Petit bar gris (comptoir) (2) • Kiosque à billetterie de style baraque (1) • Kiosque à billetterie style cabane d'oiseaux (1) • Panneau électrique (Powerpack) et câble (1) • Praticable pour scène mobile 4' x 8' x 4" (12) • Roulotte #911 (10' X 24') (1) • Roulotte #905 (8' X 16) (1) • Mobil'eau (1) • Baraque verte (1) 	
Valeur totale : 2 973 \$	
Événement de proximité	115 \$
Inventaire d'équipements <ul style="list-style-type: none"> • Table de pique-nique (3) • Table de pique-nique accessibilité universelle (1) • Banc de parc (5) • Table pliante en bois 30" x 48" (2) • Barricade de rue (12) • Petit bar noir (comptoir) (2) • Petit bar gris (comptoir) (2) • Panneau électrique (Powerpack) avec câble (1) • Praticable pour scène mobile 4' x 8' x 4" (4) • Mobil'eau (1) • Baraque verte (1) 	
Valeur totale : 883 \$	

Tarification des équipements mobiles	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
Forfait événement sportif	60 \$
Inventaire d'équipements <ul style="list-style-type: none"> • Table de pique-nique (4) • Banc de parc (5) • Table pliante en bois 30" x 48" (5) • Barricade de rue (12) • Mobil'eau (1) • Baraque verte (1) 	
Valeur totale : 150 \$	
Permis de camping lors d'événement	50 \$

Déplacement

Le déplacement de la Mobil'Eau et de la Baraque verte est gratuit. Cependant pour le déplacement des roulottes, des frais de transport sont applicables en sus de la location et le déplacement doit être effectué par l'équipe municipale.

Ménage

L'organisateur doit faire un ménage complet du site le lendemain de l'événement, et ce, à ses frais. Dans le cas contraire, la Municipalité s'en chargera et facturera l'organisateur en conséquence, soit au coût de 75 \$ / heure (temps homme).

Durée maximale

Les locations sont pour une durée maximale de quatre jours par événement. (journée de livraison, journée de l'événement et journée de retour).

Frais additionnels d'utilisation

Des frais de 20 % du forfait ou de la facturation à la pièce s'appliquent pour chaque jour additionnel d'utilisation.

Location de bacs à ordures

Dans le cadre d'un permis d'événement, le tarif chargé pour la location de bacs à ordures et la levée de ceux-ci est fixé en fonction de la tarification prévue au règlement d'imposition annuel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Camping

La Municipalité pourra permettre l'utilisation d'un terrain municipal ou de sa juridiction à des fins de camping en remettant un permis à cet effet au tarif de 50 \$, le tout sujet à certaines conditions :

- Le terrain utilisé à des fins de camping devra être situé sur le site de l'événement;
- Le camping ne doit pas causer de nuisances par le bruit (voir règlement municipal n° 2013-12);
- Les limites du terrain devront être identifiées par la Municipalité et respectées en tout temps;
- Des bacs à ordures (déchets, recyclage et compost) devront être installés de façon suffisante aux frais de l'organisateur de l'événement;
- Un bloc sanitaire doit être accessible en tout temps et entretenu par l'organisateur;
- Il est strictement interdit de vidanger son installation septique dans la nature;
- Les animaux sont assujettis aux règlements municipaux en vigueur;
- Aucun feu de joie privé et feu d'artifice personnel ne sera autorisé sur le site.

Location	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024*
Scène mobile	500 \$/jour ou 1000 \$/événement de trois jours

* Ce tarif n'inclut pas les frais de transport, les frais de montage et démontage ainsi que les frais de surveillance, s'il y a lieu, qui seront à la charge de l'organisateur. Ces tâches devront être effectuées par du personnel autorisé ou une entreprise autorisée par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire.

PARTIE 3 TARIFICATION DES PLATEAUX SPORTIFS

Les articles 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5 et 3.6 de la partie 3 du règlement n° 2024-04 sont remplacés par les suivants :

3.1 TARIFICATION (TAXES INCLUSES) DU CENTRE MULTISPORT DESJARDINS – ADULTES

Plage horaire	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
Fin de semaine et soirs de semaine Lundi au vendredi de 17 h à 22 h Samedi de 8 h à 17 h Dimanche de 8 h à 22 h	185 \$/ 50 minutes
Jours de semaine Lundi au vendredi avant 17 h Lundi au vendredi après 22 h	130 \$/ 50 minutes
Ligue intermédiaire	220 \$/ 60 minutes
Horaire de curling À la journée	860 \$/jour

3.2 TARIFICATION (TAXES INCLUSES) DU CENTRE MULTISPORT DESJARDINS – MINEURS (17 ANS ET MOINS)

Activité	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024 (50 minutes)
Hockey mineur (incluant pratiques simples et doubles lettres)	106 \$
Patinage artistique (CPA L’Ancre et CPA des Îles)	
École de hockey	
Location (jeunes de 17 ans et moins)	
Festival du MAHG	70 \$
Coupe Desjardins	
Séminaire de patinage artistique	
Locations pour tournoi	
Locations matinales (avant 8 h)	

3.3 TARIFICATION (TAXES INCLUSES) SURFACE MULTISPORT – POUR TOUT

Activité	Tarif horaire en vigueur à compter du 01-09-2024
Tournois – association (surface entière)	40 \$

Activité	Tarif horaire en vigueur à compter du 01-09-2024
Location régulière (surface entière)	50 \$
Location régulière (demi-terrain)	30 \$
Terrain de badminton	10 \$
Terrain de pickleball	10 \$
Terrain de volley-ball	25 \$

3.4 TARIFICATION (TAXES INCLUSES) SALON VIP LEDÉ SPORT HONDA

Activité	Tarif horaire en vigueur	Tarif appliqué aux heures excédentaires
	En vigueur à compter du 01-09-2024	
Adulte/privé		
- Location régulière (50 min)	80 \$	55 \$
- Location à la journée	255 \$	-
Forfait fête d'enfant		
Glace / Salon (Inclus 1 h sur la plateforme et 1 h 30 dans le Salon VIP)	185 \$	-
Surface multisport / Salon (Inclus 1 h sur la plateforme et 1 h 30 dans le Salon VIP)	125 \$	-

Rabais pour les OBNL

Les organismes à but non lucratif reçoivent un rabais de 25 % sur la tarification en place.

Gratuités du salon du CMD

Les associations sportives hébergées dans le Centre multisport Desjardins (notamment l'AHMI, le CPA des Îles, le CPA L'Ancrage, l'ARSIM et le Club de curling des Îles) ainsi que les arbitres et les marqueurs bénéficient de gratuités pour l'utilisation du salon pour les différentes rencontres utiles à la bonne marche des différentes organisations. (Ceci exclut les activités sociales).

3.5 TARIFICATION (TAXES INCLUSE) DU GYMNASÉ

Activité	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
Location régulière (à l'heure) Soirs de semaine, du lundi au vendredi de 18 h à 22 h Samedi et dimanche de 10 h à 18 h	30 \$

3.6 TARIFICATION RELATIVE AU TERRAIN DE BALLE-MOLLE

Location du terrain de balle-molle	Tarif durée de 1 h 30 en vigueur à compter du 01-09-2024
Mineur	25 \$
Adulte	30 \$

PARTIE 4 TARIFICATION (SANS LES TAXES) POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES ET ÉQUIPEMENTS

La parties 4 du règlement n° 2024-04 est remplacée par la suivante :

4.1 INFORMATIONS SUR LES SALLES

	Centre récréatif	Salle de la mairie	Centre multi-fonctionnel	Maison de la culture	Salle de Fatima
Grande salle – Dimension (largeur X longueur)	75' X 66'	44' X 77'	62' X 78'	55' X 70'	49' X 73'
Capacité maximale (nb de personnes)	450	315	450	350	325
Capacité tables et chaises (nb de personnes avec piste de danse)	350	275	390	300	280
Cuisine – Dimension (largeur X longueur)	14' X 20'	7' X 14'	20' X 22'	14' X 18'	

4.2 GRILLE TARIFIFAIRE PAR SALLE

Grille tarifaire – Location de salles	Centre récréatif	Salle de la mairie	Centre multi-fonctionnel	Maison de la culture	Salle de Fatima
	2024	2024	2024	2024	2024
Grande salle (jeudi au dim. soir)	490 \$	385 \$	390 \$	395 \$	390 \$
Grande salle (lun. au merc. Soir ; sam. et dim. le jour) *	430 \$	345 \$	350 \$	365 \$	350 \$
Grande salle (lundi au vend. le jour) *	390 \$	305 \$	310 \$	315 \$	310 \$
Grande salle – Réunion * (2h et moins)	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$
Générale (avant spectacle)	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$
Pré générale avant spectacle / décoration (4h)	65 \$	65 \$	65 \$	65 \$	65 \$
Bingo (à partir de décembre 2024)	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
Système de son de base / réunion	30 \$	30 \$	-	30 \$	-
Système d'éclairage complet	55 \$	55 \$	-	-	-
Projecteur de salle	55 \$	55 \$	-	-	-
Projecteur portatif SLCVC	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
Projecteur portatif avec écran (OBNL)	Gratuit				
Cuisine	105 \$	25 \$	80 \$	55 \$	55 \$
Vestiaire	55 \$	55 \$	55 \$	55 \$	55 \$
Comités des loisirs (sauf pour les bingos)	-40%	-40%	-40%	-40%	-40%
Œuvres de charité	-30%	-30%	-30%	-30%	-30%
Organismes sans but lucratif	-25%	-25%	-25%	-25%	-25%

Petites salles et autres	Tarif
Salle des Chevaliers de Colomb (Fatima)	210 \$
Salle arrière en haut (Centre récréatif)	105 \$
Salle 2 ^e étage (Maison de la culture)	80 \$
Ménage (débarrasser les tables et tri des matières résiduelles)	75 \$

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Donnée aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 11 septembre 2024



Alexandra Vigneau, greffière